

Caupexahotu. S'étend depuis la mer jus qu'à le terrain de
 Horonimo Pappa-a-Huatiare sur environ deux cents cinq brasses.
 Il s'étend aussi depuis Remataitahi jus qu'à le terrain d'Horonimo
 Pappa-a-Huatiare sur environ trente brasses. Loimata Huitofa
 a-Nuabatu est la propriétaire de ce terrain.

Signé Loimata Huitofa a-Nuabatu.

Pouiriri. S'étend depuis le terrain d'Horonimo Pappa-Huatiare
 jus qu'à la fin de Pouiriri sur environ trois cents brasses. Il
 s'étend aussi depuis le terrain d'Horonimo a-Serato jus qu'à le
 pueho sur environ quatre vingt brasses. Tarama Utahi a-Nuabatu
 est la propriétaire de ce terrain.

Signé Tarama Utahi a-Nuabatu.

Atimara. S'étend depuis la plage jus qu'à Paretuamoa sur environ
 cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis Caupexahotu jus qu'à
 Papearara sur environ trente brasses. Horonimo Pappa-a-Huatiare
 est la propriétaire de ce terrain.

Signé Horonimo Pappa-a-Huatiare.

Atiaribi. S'étend depuis Caupexahotu jus qu'à la limite de Frotex
 sur environ trente brasses. Il s'étend aussi depuis Remataitahi jus qu'à
 le terrain de Nuabatu sur environ vingt huit brasses. Horonimo Pappa
 a-Huatiare est la propriétaire de ce terrain.

Signé Horonimo Pappa-a-Huatiare.

Atiaribi. S'étend depuis le terrain de Nuabatu jus qu'à Pouiriri
 sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de
 Nuabatu jus qu'à la limite de Frotex sur environ quarante
 cinq brasses. Horonimo Tataraa-a-Huatiare est la propriétaire
 de ce terrain.

Signé Horonimo Tataraa-a-Huatiare.